DOCUMENT D'ORIENTATION

Analyse du climat des affaires dans les PMA

Guinée

Mars 2023

IOE
A powerful and balanced voice for business

International Organisation of Employers | Organisation Internationale des Employeurs | Organización Internacional de Empleadores

Guinée

Région
Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Population
12 414 318 habitants

Croissance démographique
2,84% par an

PIB/habitant (2020)
1194 $ USD

Pays développement humain faible
IDH 0,477 (178ème/189)

Contexte économique

Pays actuellement en transition politique du fait des attaques multipliées de la junte militaire et du dernier coup d'État de 2021 qui a conduit à la chute de l'ancien régime au pouvoir. La Guinée est donc un pays fragile et en situation de conflit. Ceci pose un véritable frein au développement de l'économie, du secteur privé en particulier en exacerbant la pauvreté des ménages qui se lancent davantage dans l'économie informelle.

Même si, les défis à l'amélioration de l'environnement des affaires en Guinée se posent toujours à cause de la situation de fragilité du pays, l'informalité, la lourdeur des procédures fiscales et leur coût très élevé, la protection des investisseurs minoritaires, l'accès aux infrastructures (eau, électricité, téléphone, Internet), le commerce transfrontalier, le sous-développement économique et du capital humain, les réformes engagées par le gouvernement commencent toutefois, à porter leurs fruits.

Par ailleurs, s'agissant de la riposte à la Covid-19, de stimulation du secteur privé en particulier dans ce contexte de crise sanitaire, il est important de souligner que la Guinée constitue un exemple à copier par les autres PMA. En effet, la Guinée a mis en place un fonds d'aide aux PME qui contribue à la formalisation des entreprises. Afin d'aider ainsi les entreprises à faire face aux difficultés liées aux conséquences de la pandémie, le gouvernement guinéen a élaboré en avril 2020 un plan de riposte économique à la crise sanitaire. Celui-ci a décidé de la création d'un Fonds d'Appui aux Groupements d'Intérêt Économique et aux Entreprises (FAGIEE), dont l'objectif est de financer les prêts octroyés par le marché bancaire aux PME et aux Groupements d'Intérêt Économiques (GIE), afin d'assurer la continuité de leurs activités. De manière spécifique, ce Fonds apporte des assistances financières remboursables aux GIE et aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la pandémie de la Covid-19. L'objectif principal est de maintenir les emplois menacés par les fermetures d'entreprises ou la réduction d'activité. Le Fonds statue en particulier sur les demandes et les conditions d'octroi de crédits aux GIE et aux entreprises et il élabore une base de données des structures accompagnées. En faisant cela, le gouvernement guinéen souhaite donner accès aux entreprises du secteur informel aux prêts du FAGIEE pour favoriser leur entrée dans le secteur formel et élargir ainsi la base fiscale autrement dit la hausse du nombre des entreprises fiscalement actives. En effet, l'élargissement de la base fiscale est une nécessité pour le développement et une étape indispensable pour une indépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel en Guinée (ENESIG) réalisée en 2018 ont permis de dénombrer 1.875.412 Unités de Production Informelle (UPI). Les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires en Guinée ont trait en autres à :

- **L'instabilité politique** - L'instabilité politique est liée à un système judiciaire et à un système législatif faible. L'actuel régime militaire conduit par un gouvernement civil a mis en place les institutions de transition notamment le Conseil National de la Transition qui a pour mission principale de rédiger une nouvelle constitution. Concomitamment, il a mis en chantier un vaste programme de refondation de l'État et le secteur privé soutien principalement le renforcement de l'appareil judiciaire. Ce qui prouve que le pays se trouve toujours dans une impasse politique de long terme.

- **L'informalité généralisée** - l'économie informelle est généralisée et estimée à 96,5 % du total des emplois.

- **Un secteur manufacturier toujours en-deçà** - le secteur manufacturier emploi seulement 5,3 % de la main-d'œuvre.

- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une main-d'œuvre importante dans l'économie informelle sont le commerce (44,4 %), l'industrie (29,3 %) et le service (26,5 %).

- **Un secteur informel mal rémunéré, aggravant la pauvreté et le sous-emploi de la main d'œuvre** - le taux de salarisation dans les UPI est estimé à 0,4 % d'une part. Le pourcentage de la main-d'œuvre des UPI qui travaillent 40 heures ou plus par semaine est estimé à 81,5 %.

- **Un système d'emplois insuffisant, concernant la création d'emplois** - 37,1 % des jeunes de 15-35 ans ne poursuivent aucune formation scolaire et ne participent pas au marché du travail. Par ailleurs, la durée moyenne de chômage est la plus élevée ici : 9,3 ans au niveau national. Le taux le plus bas dans l'ensemble de la région étant enregistré au Togo (3,9 ans). Selon toute attente, elle est plus longue chez les jeunes demandeurs d'emplois (primo-demandeurs) que chez les anciens actifs, 9,9 ans et 7,5 ans respectivement.

- **Un sous-développement du capital humain du fait d'un système éducatif faible** - la Guinée est classé 178ème sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain avec 0,477. Le taux net de scolarisation au secondaire le plus bas de la région dans l'UEMOA est enregistré ici (3,1 %), la moyenne régionale étant de 34,9 %.

- **Un secteur privé faible du fait de l'insuffisance du passage des entreprises informelles vers leur formalisation** - Il ressort que seulement 3,3 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Tandis que 19,7 % d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités si une amélioration du climat des affaires notamment de la fiscalité en vigueur, des procédures administratives et judiciaires, se dessine.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2020 de Transparency International, le Guinée occupe la 137ème place sur 180 pays, ce qui prouve également une absence d'État de droit dans le pays, notamment de système judiciaire efficace. Beaucoup d'efforts restent encore à faire en Guinée pour l'avancée en matière de pouvoir législatif, de système judiciaire notamment d'État de droit pour la stabilité du pays, l'amélioration du climat des affaires en particulier.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;

- Établissement et maintien d'un vrai partenariat public-privé ;

- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;

- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;

- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;

- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;

- Respect des accords ;

- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;

- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;

- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;

- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long termes.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissement de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités;

- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;

- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs, par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;

- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;

- Politique axée sur la création d'emplois formels ;

- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;

- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;

- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;

- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;

- Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;

- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;

- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

3. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;

- Modernisation et mise en place du guichet unique ;

- Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;

- Garantie du suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;

- Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;

- Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;

- Réduction des délais d'exportation et d'importation ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;

- Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;

- Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;

- Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;

- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;

- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;

- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;

- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;

- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;

- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;

- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;

- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;

- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;

- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;

- Partage et échange d'expériences régionales ;

- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;

- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;

- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;

- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;

- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;

- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;

- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;

- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;

- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;

- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;

- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;

- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;

- Formation des cadres du secteur public en priorité ;

- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à de nouveaux investissements au niveau des différents pays ;

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;

- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;

- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;

- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;

- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Cofinancé par
l'Union européenne

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023